

RENTRÉE 2026 : LA SANTÉ AU TRAVAIL ENCORE AU CŒUR DE NOS LUTTES



Bâti dégradé, salles surchargées, directions maltraitantes, chaleur étouffante et bientôt froid polaire : en cette rentrée 2026 nos conditions de travail sont toujours aussi délétères. Luttons collectivement pour des conditions de travail dignes et pour celles de nos élèves !

La CGT, fidèle à son histoire de lutte pour arracher une amélioration de la santé au travail, est aux côtés des collectifs pour s'organiser, s'emparer des outils réglementaires, et les utiliser dans le rapport de force avec notre employeur.

Emparez-vous du RSST : notez dans ce registre (qui doit être disponible pour **tous les personnels** des écoles et établissements) toutes les atteintes à votre santé, à votre sécurité : pression subie par la hiérarchie, agressions verbales, charge de travail trop lourde, bâti endommagé, non-respect des horaires notamment pour les AED et les AESH, sous-effectif, toilettes dysfonctionnelles... Et **envoyez à votre syndicat CGT les fiches** pour que les élu-es aux instances puissent défendre votre cas, vous accompagner pour obtenir des changements. Plus ces signalements sont collectifs, plus le rapport de force est en notre faveur !

Le danger grave et imminent : quand notre travail nous met en danger ! Souffrance psychologique accrue, effondrement du bâti, températures extrêmes, risque d'amiante : bien que notre employeur se refuse à reconnaître ces situations comme pouvant porter gravement atteinte à notre santé, nous avons le droit de nous protéger. Quand vous faites face à ces situations, vous pouvez **alerter, et même vous mettre en droit de retrait**. Alerte-nous et nous pouvons venir à vos côtés exiger la mise en sécurité immédiate et des mesures pour éliminer le danger.

Droits aux congés maladies : face aux attaques budgétaires, nous avons des droits. Accident de service ou de travail, temps partiel thérapeutique, maladie professionnelle, congé de naissance... Nos droits à la santé sont de plus en plus difficiles à faire appliquer, au gré des circulaires et du dépouillement de la médecine de prévention. Connaissions nos droits et faisons-les respecter !

A l'heure de la casse du service public et de la mise en concurrence des personnels, ce sont les collègues **contractuel-les qui sont le plus privés de leurs droits** et soumis aux injonctions à ne pas parler de leur souffrance au travail et de leurs difficultés en général. AED, AESH mais aussi personnels contractuels de tous les autres métiers : la CGT se bat avec vous pour mettre fin à ce traitement inéquitable.

Le Rectorat de Créteil n'agit pas contre les violences sexistes et sexuelles : pour les faire cesser, il faut le mettre face à ses responsabilités. Nous sommes à vos côtés pour signaler, vous protéger et obliger à sanctionner.

Contactez-nous !

77@cgteduccreteil.org
93@cgteduccreteil.org
94@cgteduc.fr